Gîtes de la Forêt

Règlement intérieur

Date: 27 juin 2017

UTILISATION DU MATERIEL:

Le mobilier intérieur, les matelas et couvertures, etc. situés à l'intérieur des gîtes ne devront pas être sortis à l'extérieur. Tout matériel dégradé ou dysfonctionnant devra être signalé. A défaut, il sera retenu sur la caution le montant de la valeur à neuf dudit matériel. En cas de casse (vaisselle notamment), le locataire devra remplacer le matériel cassé à l'identique.

Sanitaires:

Hormis le papier hygiénique, rien d'autre ne doit être jeté dans la cuvette des WC.

TV:

Quand l'orage gronde, pensez à débrancher la télévision.

Divers:

Les produits d'entretien sont mis à votre disposition. Les quelques livres jeux et documentations mis à disposition du gîte ne devront pas quitter les lieux.

LIEUX COMMUNS:

L'utilisation des jeux extérieurs par les enfants est sous la seule responsabilité des parents ou responsables. La balançoire est réservée aux enfants de 8 ans et moins.

PISCINE:

La piscine est sous la surveillance des usagers et exclusivement réservée aux locataires des gîtes. Les enfants même sachant nager, doivent être accompagnés de leurs parents. Le mobilier de jardin peut être déplacé mais remis en place après utilisation. De mê me la propreté des lieux doit être respectée.

POUBELLES:

Deux poubelles sont à disposition sur les parkings (tri sélectif). Les verres ne sont pas autorisés dans ces containers, un récupérateur de verres est à votre disposition à l'entrée des gîtes, contre le chalet d'accueil.

L'élimination des différents flux de déchets est à la charge des locataires. Les poubelles ne devront pas être stockées à l'extérieur **plus d'une journée.**

CONSOMMATIONS D'EAU ET D'ENERGIE:

Nos ressources sont précieuses. A l'heure du développement durable, économisons-les...

Eau potable:

Les robinets sont équipés d'économiseur d'eau. Pensez à l'utiliser raisonnablement. Pour limiter les consommations, quelques règles simples :

Ne pas laisser les fenêtres ouvertes lors du fonctionnement de la climatisation ou du chauffage. Penser à éteindre ou le baisser en cas d'absence.

S'il y a abus avéré de ces ressources, cela sera facturé intégralement.

BRUIT:

La première règle et la plus importante est celle du bon sens quant au respect des autres. Le repos et la tranquillité sont prioritaires. Ne rien faire qui de son fait ou du fait de sa famille ou de ses relations, puisse nuire à la tranquillité du voisinage, en évitant les bruits excessifs ou tout autre nuisance, particulièrement le soir. Le silence doit être de rigueur entre 21 h et 8 h. La musique ne doit pas être entendue en dehors du gîte.

LES ANIMAUX DOMESTIQUES:

Les animaux domestiques NE sont PAS acceptés.

VISITES/VISITEURS:

Les visites sont autorisées dans la limite de la capacité d'accueil du gîte. Les camping-car, tentes et caravanes ne sont pas autorisés sur le site. Le stationnement des visiteurs doit s'effectuer hors des gîtes (sauf accord de la direction). Le stationnement près des gîtes est interdit ainsi que devant la sortie des pompiers.

CIRCULATION / PARKING:

Pour la sécurité de l'ensemble des résidents, la vitesse sur les voies d'accès privées est limitée à 10 km/h. Les véhicules devront être stationnés aux emplacements prévus à cet effet (3 parkings sont à votre disposition). Toute dégradation des espaces vert et extérieurs sera facturée (casse, ne pas rouler sur l'herbe, etc.). Il est interdit de passer entre les gîtes, il y a des chemins à disposition. Le stationnement près des gîtes est autorisé uniquement pour le déchargement, le véhicule devra prendre place sur le parking immédiatement après la fin de celui-ci.

1 véhicule par gîte est autorisé

FEUX DE FORET:

En saison sèche, les dangers du feu sont présents. Faire attention aux braises de barbecue (barbecue collectif).

DEPART:

- Disposer le mobilier tel qu'il était à votre arrivée.
- Si vous n'avez pas retenu l'option ménage : le gîte devra être rendu dans le même état de propreté qu'à l'arrivée. Dans le cas contraire, le montant de l'option ménage sera retenue sur la caution.
- Si vous avez retenu l'option ménage, le réfrigérateur et les poubelles devront être vidés, la vaisselle remise en place dans les placards

ASSURANCE:

Vous devez être muni d'une assurance RC. En cas de vol ou de dégradation dans les lieux loués, le propriétaire décline toute responsabilité.

P.S.:

Afin de respecter le séjour de l'ensemble des occupants, merci à chacun d'entre eux, s'ils sont fumeurs, de ne pas fumer à l'intérieur des gîtes. La propriétaire se réserve le droit d'accéder à tout moment au gîte.

La sous location est interdite.

Les terrasses doivent rester propres (ce n'est pas un lieu de stockage).

Aucune modification du gîte n'est admise ni aucun travaux.

Les mégots et détritus doivent être ramassés. Toute clef perdue sera facturée 60€ (clef numérotée).

MACHINE A LAVER:

Des machines à laver et sèche linge sont à disposition dans le chalet d'accueil à l'entrée des gîtes (selon le tarif en vigueur de 4€). Les machines doivent rester propres après utilisation. Horaire pour l'utilisation des machines 8h à 20h.

CHEMINEE:

Elles ne doivent être utilisées et alimentées uniquement par des adultes. La cheminée n'est pas une poubelle !il est interdit de brûler du plastic

PAIEMENT:

Date limite de paiement est au plus tard le jour de votre arrivée.

INFRACTION AU REGLEMENT INTERIEUR:

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le responsable du site peut oralement ou par écrit si il le juge nécessaire, mettre en demeure de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure, par le gestionnaire, de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

BOIS DE CHAUFFAGE:

Le stère de bois est à 35€ livré, selon disponibilité.

CAUTIONS:

Utilisation du gîte: 250€ (deux cent cinquante). Ménage: 55€ (cinquante cinq)

MERCI D'AVANCE POUR VOTRE PARTICIPATION ET BONNES VACANCES